

**N° 52/ 2008 pénal.**  
**du 27.11.2008**  
**Numéro 2654 du registre.**

La **Cour de cassation du Grand-Duché de Luxembourg**, formée conformément à la loi du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire, a rendu en son audience publique du jeudi, **vingt-sept novembre deux mille huit**,

dans la poursuite pénale dirigée contre :

**X.),** né le (...) à (...) (Maroc), sans domicile fixe, actuellement détenu au Centre pénitentiaire de Luxembourg,

**demandeur en cassation,**

**en présence du MINISTERE PUBLIC**

l'arrêt qui suit :

---

**LA COUR DE CASSATION :**

Oùï la présidente Marie-Paule ENGEL en son rapport et sur les conclusions de l'avocat général Jean ENGELS ;

Vu l'arrêt attaqué rendu le 15 juillet 2008 sous le n° 365/08 V par la Cour d'appel, cinquième chambre, siégeant en matière correctionnelle ;

Vu le pourvoi en cassation déclaré le 29 juillet 2008 par X.) au greffe du Centre pénitentiaire de Luxembourg ;

Attendu que par lettre du 19 septembre 2008 X.) a déclaré se désister de son pourvoi ;

Que le ministère public ne s'y oppose pas ;

Qu'il y a lieu de donner acte du désistement ;

**Par ces motifs :**

donne acte à **X.**) de ce qu'il se désiste de son pourvoi ;

le condamne aux frais de l'instance en cassation, les frais exposés par le Ministère Public étant liquidés à 4,25 euros.

Ainsi fait, jugé et prononcé par la Cour de cassation du Grand-Duché de Luxembourg en son audience publique du jeudi, **vingt-sept novembre deux mille huit**, au Palais de Justice à Luxembourg, 12, Côte d'Eich, composée de :

Marie-Paule ENGEL, présidente de la Cour,  
Léa MOUSEL, conseillère à la Cour de cassation,  
Andrée WANTZ, conseillère à la Cour de cassation,  
Romain LUDOVICY, président de chambre à la Cour d'appel,  
Roger LINDEN, conseiller à la Cour d'appel,  
Marie-Paule KURT, greffière à la Cour,

qui ont signé le présent arrêt.

La lecture du présent arrêt a été faite en la susdite audience publique par Madame la présidente Marie-Paule ENGEL, en présence de Monsieur Jean ENGELS, avocat général et de Madame Marie-Paule KURT, greffière à la Cour.